

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 27 octobre 2023 – 9h30 et 14h30

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Prises en considération

- 2.1. Proposition de résolution relative à la création d'un partenariat structurel entre Bruxelles Formation et les opérateurs actifs dans le cadre du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale, déposée par Mme Clémentine Barzin, Mme Latifa Aït-Baala, M. Alain Vander Elst et M. Gaëtan Van Goidsenhoven
doc. 132 (2023-2024) n° 1
- 2.2. Proposition de décret conjoint de la Communauté française, de la Commission communautaire française et de la Région wallonne, modifiant l'accord de coopération du 30 janvier 2014 entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région wallonne portant création d'une commission de Déontologie et d'Éthique, déposée par Mme Farida Tahar, M. Jamal Ikazban, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jonathan de Patoul et M. Christophe De Beukelaer
doc. 133 (2023-2024) n° 1

3. Déclaration de politique générale (article 81 du Règlement)

- 3.1. Présentation de la déclaration de politique générale par Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège
- 3.2. Discussion

4. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11h30)

fixée(s) à 14h30.

5. Reprise de la discussion de la déclaration de politique générale

5.1. Réponse du Collège

5.2. Réplique

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21